



URBANISME



Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Mise à disposition du public des procédures de modifications simplifiées du PLUI Pays de Nexon et du PLUI Monts de Châlus

Ces modifications portent notamment sur les points suivants :

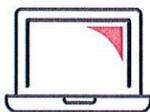
- Harmonisation et simplification de certaines règles (*implantation des constructions, installation de panneaux solaires et/ou photovoltaïques en toiture...*)
- Ajout de granges pouvant être transformées en habitation
- Identification de locaux commerciaux à préserver, dont le rez-de-chaussée ne pourra pas être transformé en habitation
- Correction d'erreurs matérielles et modifications ponctuelles du plan de zonage

Les dossiers seront tenus à la disposition du public du 30 octobre au 30 novembre 2023 inclus



→ sur support papier, aux heures habituelles d'ouverture :

- au sein des **Mairies** faisant partie de la Communauté de Communes
- à la **Maison de l'Intercommunalité**, 6 bis place de la République à Nexon
- à la **Maison de l'Intercommunalité**, 28 avenue François Mitterrand à Châlus



→ sur le site internet de la Communauté de communes :

www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Le public pourra consigner ses observations écrites sur place ou via le formulaire mis à disposition à cet effet sur le site internet.

Service urbanisme - 28 avenue François Mitterrand 87230 Châlus
05 19 09 00 09 - urbanisme@paysdenexon-montsdechalus.fr

Retrouvez toutes vos informations et démarches sur notre site internet :
www.paysdenexon-montsdechalus.fr